

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **17**

votants : **27**

**OBJET :**

**CONVENTION  
OPAH-RU –  
ATTRIBUTION  
D'AIDES DIRECTES  
AUX PARTICULIERS**

L'an deux mil vingt-cinq,  
le : **Lundi 30 juin**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2025.

**PRÉSENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN,  
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse  
BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,  
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José  
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge  
DELAVALLEE, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à  
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a  
donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Fleur GOSSELIN qui a  
donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD  
qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Cédric COQUELIN  
qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Isabelle CLOUCHÉ qui  
a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Lucie CLOUARD qui  
a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, Mme Alexandra BRACQUE  
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel  
CAILLOT qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Stéphane  
CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Abdellah LHESSANI a été nommé Secrétaire de  
Séance.

\*\*\*

Lors de la séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a  
autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération  
Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement  
Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de la Ville de L'Aigle du 1<sup>er</sup>  
juin 2021 au 31 mai 2026.

Cette convention est signée avec l'Etat, l'ANAH, le Département  
de l'Orne et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

L'objectif de l'OPAH-RU est de favoriser la requalification du  
parc privé afin de le rendre plus attractif, de l'adapter à la  
demande et de remettre sur le marché le parc de logements  
vacants.

Ce dispositif permet notamment d'accompagner sur les plans  
financiers, administratifs, juridiques et techniques les  
propriétaires, bailleurs ou occupants, s'engageant dans des  
travaux de réhabilitation de leurs biens.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle se sont en particulier engagées sur le versement d'aides directes aux particuliers.

Le dispositif concernant la Ville de L'Aigle correspond à une réservation maximale de crédits de 291 250,00 € pour la durée de la convention, soit en moyenne 64 500,00 € par an. Les crédits correspondants ont été inscrits au compte 20422 au budget primitif 2025, dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte pour cette opération.

Les dossiers sont instruits par SOLIHA Territoires en Normandie, l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour assurer l'information, l'animation et le suivi de cette opération, puis transmis à l'ANAH qui donne un accord de principe sur le financement de l'action envisagée.

Par délibération n° 2022-71, en date du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal a entériné de nouvelles conditions d'éligibilité et de versement des subventions municipales.

La délibération cadre du dispositif votée en décembre 2020 ne permet pas de retracer les versements individualisés aux bénéficiaires. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur chacun des dossiers d'aides accordées.

Les 2 dossiers suivants ont obtenu un accord de principe de SOLIHA :

| Référence du dossier SOLIHA | Commune | Adresse                        | Nature de l'aide     | Date de réception en mairie | Montant subvention mairie |
|-----------------------------|---------|--------------------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------|
| RA0908/2025                 | L'Aigle | 11 rue Porte Givry             | Ravalement de façade | 15 mai 2025                 | 915 €                     |
| RA0969/2025                 | L'Aigle | 8 bis rue du Général de Gaulle | Ravalement de façade | 26 mai 2025                 | 2 000 €                   |
| TOTAL                       |         |                                |                      |                             | 2 915 €                   |

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**➤ *APPROUVE le versement des subventions visées ci-dessus, sur présentation des justificatifs exigés et visés par l'animateur de l'OPAH-RU.***



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Philippe VAN-HOORNE**